

FCP PROGRES OBLIGATAIRE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire (BNA CAPITALAUX), nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers de FCP PROGRES OBLIGATAIRE arrêtés au 31 Décembre 2022, ainsi que notre rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires.

I - RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion sur les états financiers

En notre qualité de commissaire aux comptes et conformément à la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement « FCP PROGRES OBLIGATAIRE », arrêtés au 31 Décembre 2022, comprenant le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice 2022, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font apparaître un actif net de 29 756 939 dinars y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 1 453 108 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP PROGRES OBLIGATAIRE ainsi que sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fond à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II - RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au conseil d'administration du gestionnaire du fonds commun de placement. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001 et nous avons constaté que les actifs de FCP PROGRES OBLIGATAIRE sont employés, à la date du 31 Décembre 2022, à raison de :

- 71,2% en valeurs mobilières ce qui est en deçà du taux réglementaire minimal de 80%,
- et 28,8% en liquidités et quasi liquidités soit un dépassement de 8,8% par rapport au taux réglementaire maximal de 20%.

Tunis le, 14 Février 2023
Le Commissaire aux comptes :

CMC-DFK INTERNATIONAL

Chérif BEN ZINA

BILAN
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
ACTIF			
Portefeuille-titres	4	<u>18 311 213</u>	<u>0</u>
. Actions et Droits rattachés		0	0
. Titres OPCVM		1 505 535	0
. Obligations		16 805 677	0
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>11 549 059</u>	<u>152 760</u>
. Placements à terme		11 537 827	150 428
. Disponibilités		11 231	2 332
Créances d'exploitation	6	<u>5 072</u>	=
. Dividendes et intérêts à recevoir		<u>0</u>	=
. Autres Créances d'exploitation		5 072	-
Autres actifs			
TOTAL ACTIF		29 865 343	152 760
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	94072	620
Autres créditeurs divers	8	14332	7 181
Total passif		108 404	7 801
ACTIF NET			
Capital	9	28 303 831	144 708
. Capital en nominal		19 522 000	100 000
. Sommes non distribuables		8 781 831	44 708
Sommes distribuables:	10	1 453 108	251
. Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
. Résultat distribuable de l'exercice		1 078 981	251
. Régularisation du résultat distribuable de l'exercice		374 127	0
Actif net		29 756 939	144 959
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		29 865 343	152 760

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01/01/2022 au 31/12/2022
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	Exercice clos au 31-12-2022	Exercice clos au 31-12-2021
Revenus du portefeuille-titres	11	<u>404 242</u>	<u>1 179</u>
. Revenus des Actions		0	1 179
. Revenus des obligations		404 242	0
Revenus des placements monétaires	12	<u>886 169</u>	<u>6 473</u>
. Revenus des placements à terme		885 053	
. Revenus des autres placements		1 116	6 473
Total des revenus des placements		1 290 411	7 651
Charges de gestion des placements	13	-183564	-1 605
Revenus nets des placements		1 106 847	6 046
Autres charges d'exploitation	14	-27866	-5 796
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 078 981	251
Régularisation du résultat d'exploitation		374 127	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 453 108	251
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-374 127	0
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		9 040	-734
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		0	-65
Frais de négociation de titres		-9	-133
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 088 012	-682

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE DU 01/01/2022 au 31/12/2022
(Montants exprimés en Dinars)

	Exercice clos au 31-12-2022	Exercice clos au 31-12-2021
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	1 088 012	-682
Résultat d'exploitation	1 078 981	251
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	9 040	-734
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0	-65
Frais de négociation de titres	-9	-133
Distribution de dividendes	0	-4 392
Transactions sur le capital	28 523 968	0
Souscriptions		
. Capital	35 242 480	0
. Régularisation des sommes non distribuables	15 837 240	0
. Régularisation des sommes distribuables	950 311	0
Rachats		
. Capital	-15 820 480	0
. Régularisation des sommes non distribuables	-7 109 399	0
. Régularisation des sommes distribuables	-576 184	0
Variation de l'actif net	29 611 980	-5 074
ACTIF NET		
En début d'exercice	144 959	150 033
En fin d'exercice	29 756 939	144 959
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	10 000	1 000
En fin d'exercice	1 952 200	10 000
VALEUR LIQUIDATIVE		
En début d'exercice	14,495	150,032
En fin d'exercice	15,243	14,495
Taux de rendement	5,16%	-0,450%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2022**

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP PROGRES OBLIGATAIRE

BNAC PROGRES FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 28 Juin 2006, sous le N° 29-2006.

BNAC PROGRES FCP a une durée de vie de 99 ans.

Le capital initial s'élève à 100 000 D divisé en 1000 parts de 100 D chacune.

Le dépositaire de ce fonds est la BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA.

Sa gestion est assurée par la BNA CAPITAUX.

La BNA-CAPITAUX, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de «BNAC PROGRES FCP» a obtenu l'agrément du CMF n°29-2021 du 3 juin 2021 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP Mixte à FCP Obligataire et l'agrément du CMF n°30-2021 du 3 juin 2021 pour le changement de la dénomination dudit fonds en « FCP PROGRES OBLIGATAIRE ». Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 30 décembre 2021. A cet effet, « FCP PROGRES OBLIGATAIRE » est investi de la manière suivante :

- Dans une proportion d'au moins 50% et maximum 80% de l'actif en:
 - Bons du Trésor émis par l'État et emprunts obligataires émis ou garantis par l'État,
 - Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.
- Dans une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en:
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat;
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créance négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.
- Dans une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM Obligataires.
 - Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de BNA-CAPITAUX, réuni en date du 16 Février 2021, a décidé :

- de modifier le mode d'affectation des résultats de «BNAC PROGRES FCP» qui devient un FCP de type capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à compter de l'exercice 2021.
- de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 10 dinars. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 30 décembre 2021.

NOTE N°2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de placement FCP PROGRES OBLIGATAIRE, arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE N°3: EXERCICE, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

EXERCICE SOCIAL

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022, sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables spécifiques, les plus significatifs adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit:

1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Le portefeuille-titres est composé d'actions, de titres d'OPCVM, d'obligations et de titres émis par le Trésor.

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

2- Evaluation des placements :

a- Actions et valeurs assimilées

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date d'arrêt ou à la date antérieure la plus récente.
- Les titres OPCVM sont évalués à leur Valeur Liquidative en date d'arrêt.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b- Autres placements

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.
- Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

3- Cession des placements:

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°4 : PORTEFEUILLE - TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 18 311 213 dinars contre un solde nul au 31/12/2021 :

Libellé	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Coût d'acquisition	17 919 515	0
- Titres OPCVM	1 499 515	0
- Obligations et valeurs assimilées	16 420 000	0
-Plus ou moins-values potentielles	9 041	0
- Titres OPCVM	6 021	0
- Obligations et valeurs assimilées	3 020	
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	382 657	0
Total	18 311 213	0

L'état détaillé du portefeuille se présente comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2022	% Actif
1) Obligations et valeurs assimilées			16 420 000	16 805 677	56,27%
. Emprunts de société			6 500 000	6 600 123	22,10%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 7ANS 10.30 %	20 000	2 000 000	2 034 315	6,81%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEAS 2022-1 5ANS 10% CA	10 000	1 000 000	1 022 137	3,42%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEAS 2022-1 5ANS 10% CA	5 000	500 000	511 068	1,71%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 10% 5ANS	20 000	2 000 000	2 031 562	6,80%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2002-2	10 000	1 000 000	1 001 041	3,35%
. Emprunt ETAT			9 920 000	10 205 554	34,17%
TN0008000903	EMPR NATIONAL 2021 T2 CAT C	2000	2 000 000	2 049 938	6,86%
TNBLRFH96SL4	EMPR NATIONAL 2022 T2 CATBTF	30000	3 000 000	3 122 959	10,46%
TNRGVSC8DE36	EMPR NATIONAL 2022 T3 CATBTF	50000	5 000 000	5 109 638	17,11%
	DECO ENT 2021T2CAT C		-80 000	-76 980	-0,26%
2) Titres des OPCVM			1 499 515	1 505 535	5,04%
	FCP BNA CAPITALISATION	8060	1 499 515	1 505 535	5,04%
TOTAL			17 919 515	18 311 213	61,31%

Composition du portefeuille

A partir du 30 Décembre 2021, la BNAC PROGRES FCP devient un FCP obligataire, et investi de la manière suivante :

Nature des titres	% de l'actif prévu au		% de l'actif au		Ecart
	Code des OPC	Prospectus d'émission mis à jour	31 décembre 2022		
Bons du Trésor émis par l'État et emprunts obligataires émis ou garantis par l'État, Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.		50% à 80%		56,3%	
Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat; Valeurs mobilières représentant des titres de créance négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.	80%	Max 30%	71,20%	9,9%	- 8,8%
Titres OPCVM Obligataires		Max 5%		5%	
Liquidités et quasi-liquidités	20%	20%	28,80%	28,8%	+8,8%
Créances d'exploitation		0%		0%	0%
Total		100%	100%		0%

L'analyse du tableau des ratios des emplois de l'actif, permet de constater que la composition du portefeuille du fonds FCP PROGRES OBLIGATAIRE au 31 Décembre 2022, présente des divergences par rapport à la composition prévue au niveau des orientations de placement énoncées au niveau du prospectus d'émission mis à jour et qui entre en vigueur à partir du 30 Décembre 2021.

- **Les mouvements intervenus dans le portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :**

ENTREES EN PORTEFEUILLE	Coût d'acquisition	+/- values	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2022
Titres OPCVM	1 499 515	6 021		1 505 535
Obligations de sociétés	6 500 000		100 123	6 600 123
Emprunt ETAT	9 920 000	3 020	282 535	10 205 555
Total en Dinars	17 919 515	9 041	382 658	18 311 213

Note 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde du poste Placements monétaires s'élève au 31 Décembre 2022 à 11 549 059 dinars contre 152 760 dinars au 31 Décembre 2021 et se détaillant comme suit :

Désignation	Taux	Durée	Coût	Valeur	% Actif
Comptes à terme			8 530 000	8 581 670	28,73%
CPL LAC 100J 07 04 23 8.27%	8,27	101 J	600 000	600 326	2,01%
CPL LAC 100J 08 04 23 8.27%	8,27	102 J	550 000	550 199	1,84%
CPL LAC 100J 10 03 23 10.27%	10,27	103 J	1 150 000	1 158 025	3,88%
CPL LAC 100J 11 03 23 10.27%	10,27	104 J	1 200 000	1 208 103	4,05%
CPL LAC 100J 16 02 23 10.23%	10,23	105 J	950 000	961 289	3,22%
CPL LAC 100J 16 03 23 10.27%	10,27	106 J	350 000	351 970	1,18%
CPL LAC 100J 17 02 23 10.23%	10,23	107 J	350 000	354 081	1,19%
CPL LAC 100J 18 02 23 10.23%	10,23	108 J	500 000	505 718	1,69%
CPL LAC 100J 19 03 23 8.27%	8,27	109 J	410 000	411 635	1,38%
CPL LAC 100J 22 03 23 8.27%	8,27	110 J	1 100 000	1 103 788	3,70%
CPL LAC 100J 23 02 23 10.23%	10,23	111 J	370 000	373 816	1,25%
CPL LAC 100J 26 03 23 8.27%	8,27	112 J	1 000 000	1 002 719	3,36%
Certificats de dépôts			2 946 105	2 956 158	9,90%
TNLMQRXL7VT3 : CD LAC 100 J 22 03 2023 8.27	8,27	100 J	2 946 105	2 956 158	9,90%
Dépôts à vue			11 231	11 231	0,00%
Compte à vue BNA			21 562	21 562	
Sommes à régler			-10 331	-10 331	
Total			11 487 336	11 549 059	38,63%

NOTE N° 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Retenue à la source sur obligations	5 072	0
Total	5 072	0

NOTE N° 7 : OPERATEURS CREDITEURS

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Gestionnaire BNAC	57 380	292
Dépositaire	7 172	36
Distributeur	29520	292
Total	94072	620

NOTE N° 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	31 Décembre 2022	31 Décembre (*) 2021
Commissaire aux comptes	10714	5 645
Conseil du Marché Financier (CMF)	2 547	12
Autres	1 071	1 524
Total en Dinars	14332	7 181

(*) Retraité

NOTE N° 9 : CAPITAL

	31 Décembre2022	31 Décembre 2021
Capital début d'exercice		
.Montant	100 000	100 000
.Nombre de parts	10 000	1000
.Nombre de porteurs de parts	7	7
Souscriptions réalisées		
.Montant	35 242 480	-
.Nombre de parts	3 524 248	-
.Nombre de porteurs de parts	915	
Rachats effectués		
.Montant	15 820 480	-
.Nombre de parts	1 582048	-
.Nombre de porteurs de parts	134	
Capital fin d'exercice		
.Montant	19 522 000	100 000
.Nombre de parts (*)	1 952 200	10 000
.Nombre de porteurs de parts	7	7
.Nombre de porteurs de parts	788	

(*)Le Conseil d'Administration de BNA-CAPITAUX, réuni en date du 16 Février 2021, a décidé de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 10 dinars. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 30 décembre 2021.

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Sommes non distribuables	8 737 123	-932
i) Résultat non distribuable de l'exercice	9 031	-932
.Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	9 040	-734
.Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0	-65
.Frais de négociation de titres	-9	-133
ii) Régularisation des sommes non distribuables	8 727 841	-
.Aux émissions	15 837 240	-
.Aux rachats	-7 109 399	-
iii) Capitalisation Sommes Dist. ex antérieurs	251	-
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	44 708	45 641
Capital en nominal	19 522 000	100 000
Total en Dinars	28 303 831	144 708

NOTE N° 10 : SOMMES DISTRIBUABLES

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Sommes distribuables de l'exercice		
Résultat distribuable de l'exercice	1 078 981	251
Régularisation lors des souscriptions et des rachats de parts	374 127	0
Total en Dinars	1 453 108	251

NOTE N° 11/: REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Revenus des actions	-	1 179
. Dividendes	-	1 179
Revenus des obligations et valeurs assimilées	0	0
.Intérêts courus	362 370	-
.Intérêts échus	41 872	-
Total en Dinars	404 242	1 179

NOTE N° 12 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Intérêts sur comptes à terme	875 000	6 453
Intérêts sur Certificats de dépôt	10 053	-
Intérêts créditeurs du dépôt en banque	1 116	20
Total en Dinars	886 169	6 473

NOTE N° 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Rémunération du gestionnaire (*)	137 188	1 167
Rémunération du dépositaire (**)	17 148	146
Rémunération des Distributeurs(***)	29 228	292
Total en Dinars	183 564	1 605

(*) La gestion de BNAC PROGRES-FCP est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable du Fonds.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,8 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

(**) La "BNA" assure les fonctions de dépositaire pour BNAC PROGRES-FCP. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP,
- Encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants,
- Régler le montant des rachats aux porteurs de parts sortants,
- Attester la situation du portefeuille du fonds, et
- Contrôler le respect de la loi.

En contrepartie de ses services, le dépositaire perçoit une rémunération égale à 0,1 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(***) Le réseau de la BNA et la BNA Capitaux assurent les fonctions de distributeurs des parts du fonds BNAC PROGRES-FCP, et perçoivent à ce titre une rémunération de 0,2 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement. A partir du 30 Décembre 2021, les frais de distribution seront versés annuellement.

NOTE N° 14 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Redevance CMF	17 147	146
Rémunération du commissaire aux comptes	10 719	5 650
Total	27866	5 796

NOTE N° 15 : DONNEES PAR PART

Libellé	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	0,661	0,765	13,072	24,786	7,211
Charges de gestion des placements	-0,094	-0,161	-1,907	-4,749	-1,767
• Revenu net des placements	0,567	0,605	11,165	20,037	5,444
Autres charges	-0,014	-0,580	-5,839	-2,683	-0,615
• Résultat d'exploitation	0,553	0,025	5,326	17,355	4,829
Régularisation du résultat d'exploitation	0,191	0,000	-0,934	-11,181	0,000
• Sommes Distribuables de l'exercice	0,744	0,025	4,392	6,174	4,829
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,191	0,000	0,934	11,181	0,000
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,005	-0,073	-23,466	-50,432	2,794
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	-0,007	17,126	31,814	6,890
Frais de négociation de titres	0,000	-0,013	-0,358	-0,135	-0,012
Plus ou moins value sur titres et frais de négociation	0,005	-0,093	-6,698	-18,753	9,672
Résultat net de l'exercice	0,557	-0,068	-1,372	-1,399	14,502
Résultat non distribuable de l'exercice	0,005	-0,093	-6,698	-18,753	9,672
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	4,562	12,601	0,000
Somme non distribuables de l'exercice	0,005	-0,093	-2,136	-6,152	9,672
Distribution de dividendes	0,000	4,392	6,174	4,830	4,514
Valeur Liquidative	15,243	14,495	150,032	153,949	158,758

NOTE N° 16 : RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS

Libellé	2022	2021	2020	2019	2018
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-1,071%	-1,100%	1,106%	1,101%	1,100%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen	-0,163%	-3,973%	3,385%	0,622%	0,383%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	8,474%	0,172%	3,088%	4,024%	3,010%(*)
Actif net moyen	17 147 366	145 872	172 485	1 164 598	1 228 404

(*) Retraités pour les besoins de la comparabilité.

Le nombre de parts est passé de 1000 à 10000 suite à la décision du Conseil d'Administration de BNA-CAPITAUX, du 16 Février 2021, de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 10 dinars. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 30 décembre 2021.